Image not found or type unknown

contrat CCMI delais article 2-6 construction maison neuve

Par **fabiomar**, le **30/10/2020** à **11:55**

Bonjour

j ai signé un contrat CCMI avec un costructeur et concernant l article 2-6(les délais) il s avere que ce dernier aurais du m envoyer une lettre avec accusé de réception concernant les retard et nouveau planing pour finir ma maison du au confinement du 17 mars 2020 chose qu il n a pas faite et aujourd huit nous arrivons au terme du délais de construction et je suis au courant de rien et surtout tres inquiet pour pouvoir me loger

Pouvez vous m aider?

Cdt

Par **Visiteur**, le **30/10/2020** à **22:12**

Bonsoir
A mes yeux, la première chose à faire, si possible, vous rendre au siège de l'entreprise pour vous rendre compte vous même de son activité, voire de son existence a ce jour .
Si non réalisable, il serait utile de vous faire assister par un avocat.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés